



Avec 7 % de petites et moyennes entreprises (PME) régionales exportatrices en 2022, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au quatrième rang des régions de France métropolitaine les plus tournées vers l'international. Les PME du commerce de gros réalisent le tiers du montant exporté, suivies de celles de l'industrie manufacturière, surtout chimique et agro-alimentaire. Parmi ces 17 100 PME qui exportent, trois sur dix le font chaque année. Ces exportatrices régulières représentent les deux tiers de l'export des PME régionales. En moyenne, le quart du chiffre d'affaires des PME exportatrices régionales est réalisé à l'international.

Les PME et entreprises de taille intermédiaire régionales exportent des marchandises principalement vers l'Union européenne. Les États-Unis, deuxième pays de destination après l'Italie et devant l'ensemble formé des pays du Maghreb, représentent 8 % du montant des biens exportés. Ils importent surtout des vins, des huiles essentielles et des produits chimiques.

En France, 5 % des entreprises ont exporté des biens ou des services en 2022. Ces entreprises ont réalisé en moyenne 29 % de leur chiffre d'affaires à l'export. **Grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont le moteur des exportations : elles réalisent 88 % de l'export national contre 12 % pour les **petites et moyennes entreprises** (PME), dont 2 % pour les **microentreprises**.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17 200 **entreprises « régionales »**, c'est-à-dire dont 80 % ou plus des effectifs salariés sont localisés dans la région, ont exporté en 2022 pour un montant de 21,8 milliards d'euros. Ainsi, 14 % du chiffre d'affaires des entreprises régionales est réalisé à l'export (contre 11 % en moyenne en France de province et 18 % en Île-de-France). Un quart de l'**export régional** est réalisé par les deux grandes entreprises « régionales » Airbus Helicopters et Basell Polyolefines France.

Les ETI régionales exportent pour 8,4 milliards de biens et services, soit 38 % de l'export régional ► **figure 1**. Les PME pèsent donc 35 % du total régional, dont 9 % pour les seules microentreprises.

Comme au niveau national, la propension à l'export est décroissante avec la taille de l'entreprise, passant de 52 % d'entreprises

exportatrices au sein des ETI régionales, à 24 % pour les PME hors microentreprises et 6 % pour les microentreprises. Au total, 7 % des entreprises régionales exportent.

Entre 2019 et 2022, le chiffre d'affaires réalisé à l'export par les entreprises régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur

► 1. Caractéristiques des PME et ETI régionales exportatrices de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Catégorie d'entreprise	Nombre	Part des exportatrices au sein de la catégorie (en %)	Effectif salarié (en équivalent temps plein)	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	99	52	35 540	8,4
Petites et moyennes entreprises (PME)	17 105	7	94 440	7,7
PME hors microentreprises	2 921	24	71 660	5,7
microentreprises	14 184	6	22 780	2,0
Ensemble	17 204	7	129 980	16,1

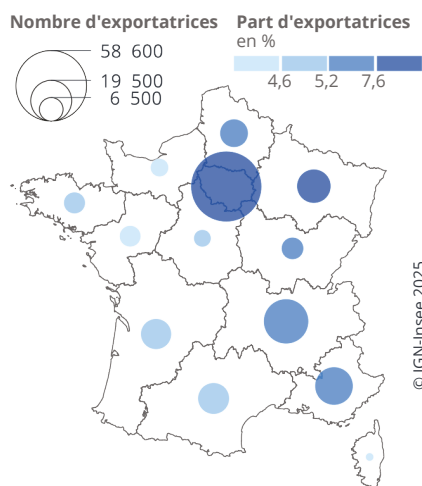
Lecture : 17 105 PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 7 % de l'ensemble des PME régionales, ont exporté en 2022. Ces PME exportatrices emploient 94 440 salariés en équivalent temps plein et ont réalisé à l'export un chiffre d'affaires de 7,7 milliards d'euros.

Champ : PME et ETI mono ou quasi-monorégionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, ESANE, Lifi et Flores 2022.

En partenariat avec :

► 2. Nombre et part des PME exportatrices par région de France métropolitaine en 2022



Lecture : En 2022, 17 105 PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont exporté, soit 6,9 % des PME régionales.

Champ : PME mono ou quasi-monorégionales. Ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, ESANE, Lfi et Flores 2022.

a augmenté de 5 milliards d'euros. Cela correspond à une hausse de 30 %, soit 7 points de plus qu'en moyenne de France de province. La progression de l'export régional a principalement concerné les grandes entreprises et les ETI, avec des hausses de respectivement 67 % et 38 % de leur chiffre d'affaires réalisé à l'export. Pour les PME de la région en revanche, la hausse n'a été que de 5,9 % (contre 9,4 % en France de province), soit une croissance inférieure à l'inflation sur la période. Entre 2019 et 2022, le nombre d'entreprises régionales ayant exporté a fortement reculé du fait exclusivement d'une baisse du nombre de PME exportatrices (-1 300).

En 2022, les ETI et PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur exportent vers plus de 160 pays du monde entier. Les États-Unis représentent 8 % de la valeur des marchandises exportées ► **encadré**.

7 % des PME régionales exportent

L'ouverture à l'international des entreprises, et plus spécifiquement des PME, est un des enjeux des politiques publiques régionales de développement économique. En 2022, 17 100 PME, soit 7 % des PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont exportatrices de biens et de services. La région se situe ainsi au quatrième rang des régions de France métropolitaine où les PME sont les plus tournées vers l'export, derrière l'Île-de-France (9 %), Grand Est (8 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (8 %), et au même niveau que la Bourgogne-Franche-

► Encadré - 8 % des marchandises sont exportées vers les États-Unis, principalement des vins et des huiles essentielles

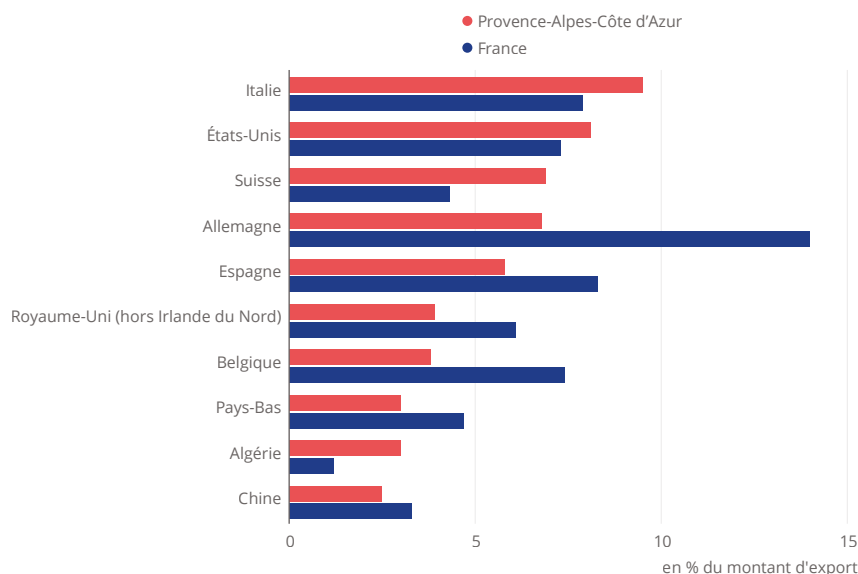
Un rapprochement de données de l'Insee et des Douanes permet de connaître précisément les produits et pays de destination des exportations de marchandises des ETI et PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **sources**. Ces exportations de biens représentent environ 72 % de l'export des ETI et PME régionales (les services en constituant le complément). Plus de la moitié en valeur provient d'établissements exportateurs implantés dans les Bouches-du-Rhône, un cinquième dans les Alpes-Maritimes, un dixième dans le Vaucluse comme dans le Var. Les ETI et PME régionales exportatrices des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes ne représentent en cumulé que 1 % de la valeur des marchandises exportées dans la région.

Les produits de raffinage du pétrole sont en tête des marchandises les plus exportées par les ETI et PME régionales : 17 % de la valeur exportée en 2022. Ces produits peuvent toutefois être importés puis réexportés en l'état plutôt qu'effectivement produits sur le territoire régional. Viennent ensuite les huiles essentielles (12 %), divers produits chimiques (6 %, dont des additifs pour lubrifiant, des gélatines, des réactifs à fin de diagnostic), les vins de raisin (5 %) et les préparations pharmaceutiques (4 %).

Les partenaires européens représentent 39 % de l'export régional de marchandises de Provence-Alpes-Côte d'Azur (contre 56 % pour l'ensemble des régions). L'Italie, frontalière, l'Allemagne et l'Espagne sont les pays de l'Union européenne (UE) arrivant en tête, avec respectivement 10 %, 7 % et 6 % du montant des produits exportés ► **figure**. Hors UE, les principales destinations sont les États-Unis (8 %, soit le deuxième pays de destination des exportations après l'Italie), la Suisse et le Royaume-Uni. L'ampleur des échanges avec les pays du Maghreb est spécifique à la région. Ces pays représentent 7 % de l'export régional des ETI et PME (Algérie 3 %, Tunisie 3 % et Maroc 1 %), soit le double de la moyenne nationale.

Environ un milliard d'euros de marchandises ont été exportées vers les États-Unis en 2022. En valeur, ces produits sont principalement des vins de raisin (16 % de l'export régional vers les États-Unis), des huiles essentielles (9 %), des huiles et graisses (7 %), des produits chimiques (6 %) et d'autres produits chimiques organiques de base (6 %).

► Les dix premières destinations des exportations de marchandises des ETI et PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022



Lecture : 9,5 % des exportations de marchandises des ETI et PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur se font à destination de l'Italie.

Champ : Établissements exportateurs régionaux implantés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022 (hors exportations de services).

Source : Données Douanes.

Comté ► **figure 2**. La structure du tissu économique régional, généralement plus tourné vers les **activités présentielle** et comptant en moyenne plus de microentreprises, est pourtant moins propice à l'export.

Les PME régionales exportatrices génèrent 7,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'export et emploient 107 000 salariés (94 440 en équivalent temps plein, ETP), soit 19 % de l'effectif des PME régionales. Parmi celles-ci, la très grande

majorité sont des microentreprises (14 200). Elles génèrent 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'export, contre 5,7 milliards pour les 2 900 PME hors microentreprises. Les cent PME régionales qui exportent le plus concentrent 27 % du chiffre d'affaires à l'export régional et les 300 premières près de 50 %.

Plus de huit PME exportatrices sur dix de la région sont des entreprises indépendantes. Les PME appartenant à

une multinationale sont plus tournées vers l'export : 42 % des PME régionales appartenant à une multinationale sous contrôle étranger ont exporté en 2022 et 34 % pour celles sous contrôle français. Cette proportion chute à 15 % pour les PME de groupes franco-français et 6 % pour les PME indépendantes.

Le commerce de gros représente le tiers de l'export des PME régionales

Le commerce de gros est le cœur de l'export régional des PME. Ce secteur d'activité représente à lui seul un tiers du chiffre d'affaires à l'export réalisé par les PME régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur n'appartenant pas à une multinationale sous contrôle étranger ► **figure 3**. Plus largement, les PME du secteur du commerce de gros, de détail, et de la réparation d'automobiles et de motocycles pèsent 45 % de l'export régional, soit 5 points de plus qu'en France de province, la différence avec cette dernière se faisant surtout sur l'export de véhicules. Viennent ensuite les PME de l'industrie manufacturière (19 % de l'export régional, dont 6 % pour l'industrie chimique et 3 % pour l'agro-alimentaire), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (9 %), du transport et entreposage (6 %) et des activités de services administratifs et de soutien (5 %), par exemple les agences de voyages. Outre le commerce de véhicules, la région se distingue des autres régions de France de province par le poids plus important dans son export de l'industrie chimique (6 %, contre 2 %) et des activités de services administratifs et de soutien (5 %, contre 3 %).

Après celles du commerce de gros (21,5 % de PME régionales exportatrices), les PME de certains secteurs de l'industrie manufacturière (13,0 %) sont celles le plus souvent tournées vers l'export. Ainsi, dans l'industrie chimique ou la fabrication de produits informatiques et électroniques, une PME régionale sur trois est exportatrice. Cette part est d'une sur quatre pour les PME de l'industrie pharmaceutique ou de la fabrication de matériels de transport. Comparée aux entreprises régionales de France de province, la propension à l'export des PME de la région est légèrement supérieure dans les secteurs des services et un peu moins prononcée dans l'industrie.

Deux tiers de l'export régional des PME sont réalisés par des exportatrices régulières

Trois PME régionales sur dix ayant exporté en 2022, soit 5 000 entreprises, l'ont fait chaque année depuis 2017. Ces **exportatrices régulières** représentent les deux tiers du montant exporté par les PME régionales. La région se distingue de la France de province par une part moins élevée d'exportatrices régulières (30 %, contre 35 %) et au contraire plus élevée d'**exportatrices occasionnelles** (48 %, contre 45 %). Dans la région comme en France de province, une PME exportatrice sur cinq est **primo-exportatrice** en 2022. La pandémie de Covid-19 n'a que peu affecté la fréquence d'export des PME régionales.

En moyenne, le quart du chiffre d'affaires des PME exportatrices régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur

est réalisé à l'export. Plus cette **intensité à l'export** est prononcée, plus l'exposition aux aléas touchant le commerce international est élevée. Parmi les 17 100 PME exportatrices régionales, 5 300 sont de « très grandes exportatrices », c'est-à-dire que la part de leur chiffre d'affaires réalisée à l'export est supérieure à 40 %. Ces dernières emploient 16 700 salariés ETP, soit 18 % de l'emploi salarié des PME exportatrices régionales. Des intensités à l'export encore plus marquées existent. Parmi les très grandes exportatrices, près de 3 400 réalisent ainsi plus de 75 % de leur chiffre d'affaires à l'export et près d'un millier sont intégralement tournées vers l'export.

Les secteurs d'activité où la part de chiffre d'affaires des PME exportatrices réalisée à l'export est la plus élevée sont l'industrie pharmaceutique (70 % du chiffre d'affaires des PME exportatrices du secteur réalisé à l'export), la recherche et le développement scientifique (59 %) et la fabrication de diverses machines et équipements (59 %). Dans le commerce, cette part est bien plus faible (21 %).

Les PME qui exportent ont un chiffre d'affaires cinq fois supérieur

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs en France, les PME régionales exportatrices se différencient des PME non exportatrices par le montant de leur chiffre d'affaires, leur taille et leur meilleure productivité. Le chiffre d'affaires moyen des PME exportatrices de la région (1,8 million d'euros en 2022) est en effet cinq fois supérieur à celui de des PME non exportatrices, et leur effectif

► 3. Caractéristiques des PME exportatrices régionales, par secteur

Secteur	Nombre d'entreprises	Effectif salarié (équivalent temps plein)	Part d'exportatrices au sein du secteur (en %)	Chiffre d'affaires à l'export (en millions d'euros)	Part de l'export dans le chiffre d'affaires du secteur (en %)	Part du secteur dans l'export régional (en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 741	26 250	11,4	2 944	21,1	45,2
dont commerce de gros	2 675	15 170	21,5	2 150	23,7	33,0
Industrie manufacturière	1 579	17 050	13,0	1 263	27,2	19,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 466	9 850	6,8	574	28,7	8,8
Transports et entreposage	690	7 550	7,1	409	27,2	6,3
Activités de services administratifs et de soutien	937	5 320	6,1	342	28,8	5,2
Information et communication	1 078	6 460	13,0	333	29,4	5,1
Construction	1 992	6 430	5,0	258	15,7	4,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	47	390	10,4	132	49,8	2,0
Hébergement et restauration	991	4 720	3,8	95	15,9	1,5
Activités immobilières	642	890	2,4	79	22,5	1,2
Arts, spectacles et activités récréatives	242	1 180	4,1	64	26,2	1,0
Autres activités de services	292	800	2,5	20	13,6	0,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19	s	1,1	3	74,9	0,0
Industries extractives	5	60	8,9	3	15,6	0,0
Ensemble	16 721	86 950	6,8	6 517	17,8	100,0

s : Secret statistique.

Note : Du fait des arrondis, la somme des chiffres d'affaires sectoriels à l'export n'est pas toujours égale au total d'ensemble.

Lecture : En 2022, 5 741 PME exportatrices régionales exercent dans le secteur du commerce et emploient 26 250 salariés ETP. La part d'exportatrices au sein de ce secteur est de 11,4 %. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export est de 2,9 milliards d'euros, soit 21,1 % du chiffre d'affaires total du secteur. Le secteur du commerce pèse 45,2 % de l'export régional.

Champ : PME mono ou quasi-monorégionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors multinationales étrangères. Ensemble des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la microentreprise et micro-entrepreneurs.

Source : Insee, ESANE, Lifi et Flores 2022.

moyen (6 salariés ETP) est trois fois plus élevé. Plus productives (86 000 euros en moyenne de valeur ajoutée par ETP, contre 74 000 pour les PME non exportatrices), elles comptent également plus de cadres (18 %, contre 8 %) et de professions intermédiaires parmi leurs effectifs (19 %, contre 12 %). ●

Fidani Gilles, Novella Sébastien (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Champ

Cette étude s'intéresse aux entreprises des secteurs principalement marchands (exclusion des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et action sociale), non agricoles et non financiers. Les entreprises relevant du régime fiscal de la microentreprise et les micro-entrepreneurs sont également exclus de l'étude. Les entreprises sont qualifiées d'exportatrices lorsque leur chiffre d'affaires annuel à l'export est strictement positif.

Les exportations des grandes entreprises ou des entreprises multirégionales ne sont pas toujours représentatives des exportations depuis une région française donnée. Ces entreprises ayant des stratégies comptables complexes, leur prise en compte biaiserait l'analyse régionale. Par conséquent, cette étude s'intéresse surtout aux ETI et PME dites « régionales ». La régionalité de l'entreprise est approchée via le concept de mono ou quasi-monorégionalité. Cette approche permet d'intégrer dans l'analyse des entreprises qui ne sont pas complètement dans la région, mais dont l'essentiel de l'activité y est néanmoins localisé. Pour des raisons de secret statistique, les ETI régionales étant peu nombreuses, l'analyse des caractéristiques des entreprises régionales exportatrices est limitée aux seules PME.

► Définitions

Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n°2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique :

- Les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.
- Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.
- Les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une **entreprise « régionale »** est monorégionale ou quasi-monorégionale, c'est-à-dire que plus de 80 % de ses salariés sont dans la région (ou de ses établissements si l'entreprise n'a pas de salariés). Dans le cas inverse, on parle d'entreprise multirégionale. En 2022, 97,7 % des PME exportatrices implantées en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont régionales (99,4 % pour les microentreprises, 90,3 % pour les PME hors microentreprises).

L'**export régional** est le montant exporté par les entreprises régionales du champ considéré (successivement l'ensemble des entreprises régionales, ETI et PME régionales, PME régionales et PME régionales hors multinationales étrangères).

Les **activités présentiels** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence.

Une entreprise est **primo-exportatrice** une année lorsqu'elle a exporté cette année-là, mais pas les cinq années précédentes. Une **exportatrice occasionnelle** est une entreprise qui a exporté une année donnée, et une à quatre fois pendant les cinq années précédentes. Une **exportatrice régulière** est une entreprise qui a exporté une année et pendant les cinq années précédentes.

L'**intensité à l'export** correspond à la part du chiffre d'affaires réalisé à l'export pour les seules entreprises exportatrices.

► Sources

Le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (**Ésane**) permet de caractériser les entreprises exportatrices. Une entreprise est exportatrice dès lors que son chiffre d'affaires à l'export, issu de sa déclaration comptable, est strictement positif. Les exportations recouvrent les biens et les services. Le fichier **Lifi** (liaisons financières) est mobilisé pour déterminer le contour des groupes de sociétés : la détention par une société « mère » de tout ou une partie des actions (droits de vote) d'une société « fille » caractérise la relation de contrôle entre sociétés. Les données sur l'emploi salarié des entreprises et des établissements sont issues du fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (**Flores**).

Les données sur les exportations issues de la **Direction Générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI)** retracent les échanges de marchandises et ne comptabilisent donc pas les services. L'Insee restreint l'analyse aux flux provenant d'unités légales actives, ayant leur siège en France, appartenant au champ de la statistique structurelle d'entreprises et supérieurs au seuil de déclaration (dans le cas des flux internes à l'UE). Ces flux sont rattachés à des établissements exportateurs choisis en fonction de leur appartenance à l'unité légale « opératrice » du flux (ou à une unité légale du même groupe) et de leur proximité géographique avec le département de départ de la marchandise. On considère ensuite que c'est de cet établissement que part la marchandise.

► Pour en savoir plus

- **Morénillas N.**, « 22 % des exportations régionales sont concentrées sur une centaine d'établissements et révèlent de fortes spécificités géographiques », Insee Première n° 2074, octobre 2025.
- **Doisneau L.**, « Les entreprises régionales – Concepts, usages, mesure statistique », Insee, Documents de travail, juillet 2019.
- **Bacheré H.**, « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », Insee Première n° 1692, mars 2018.
- **Belle R., Novella S.**, « Petites et Moyennes Entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur : 5 milliards d'euros à l'export », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 28, mars 2013.
- « Échanges commerciaux de la France avec les États-Unis, droits de douane et spécificités françaises par rapport à l'Union européenne », Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, Études et éclairages n° 100, mai 2025.

